



**COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi 10 Décembre à 18 h 30

**DÉPARTEMENT DE LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE
SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**Nombre de conseillers élus :
19**

**Conseillers en exercice :
19**

**Conseillers qui ont pris part
À la délibération :
18**

L'an deux mil dix-neuf, le dix du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Geours de Maremne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel PENNE, Maire

Membres présents : ALBUQUERQUE Antoni, ATHANASE Pierre, BOULAN Jean-Marc, BRETHER Myriam, CAZAUX Julien, DARMAILLACQ Marie José, DIRIBERRY Mathieu, DUCAMP Séverine, GAYSSOT Cyril, ILLI Dominique, LESTAGE Michel, LUC Evelyne, MARS JOLIBERT Patricia, NIAnt Sandrine, TINOT Caroline, Mr FORGUES Jean-Pierre

Absente représentée : Mme PESQUÉ Christelle a donnée procuration à Mme LUC Evelyne

Absente excusée : Mme CRANCEE Véronique

Secrétaire de séance : Mme TINOT Caroline

Date de convocation : 3 Décembre 2019

Ordre du jour :

0. Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 Octobre 2019
1. 2019_60DE – Construction d'un Gymnase – Demande de subvention DETR
2. 2019-61DE – Convention d'occupation du Domaine Public- Installation de production d'électricité photovoltaïque par Enerlandes
3. 2019-62DE – Avenant n°2 à la Convention avec MACS dans le cadre de la mise en œuvre d'un service commun- Instruction ADS
4. 2019-63DE : Demande d'aide financière auprès de MACS en faveur de la transition énergétique pour les communes – Rénovation de la Salle des Fêtes « René LAPEYRE »
5. 2019-64DE : Mise à jour du tableau des effectifs
6. 2019-65DE : Indemnité de conseil 2019
7. 2019_66DE : Convention de reversement de la subvention RENO'AQT – SA SOLIHA BLI NOUVELLE AQUITAINE
8. 2019_67DE : Demande de dérogation du magasin LIDL pour ouverture dominicale en 2020

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2019

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2019

N°2019- 60DE : Construction d'un Gymnase – Demande de subvention DETR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les travaux de construction d'un gymnase visant d'une part à assurer aux élèves du Collège Aimé Césaire une pratique du sport dans des conditions adaptées et d'autre part de disposer d'un équipement sportif pouvant répondre aux attentes des nombreuses associations locales et en favoriser ainsi la préservation.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR – Exercice 2020 – et de la liste des catégories d'investissements retenues par la commission d'élus du 23/09/2019.

Vu le premier dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 concernant une première tranche fonctionnelle de travaux,

Après avoir exposé le plan de financement comme suit pour la tranche fonctionnelle n°2 :

Coût prévisionnel des travaux : 1 584 954.44 € HT

Subvention DETR (40%) : 633 981.78 €

Subvention CD40 (36% sur un plafond de dépense subventionnable de 1.5M €) : 540 000.00 €

Fonds libres : 210 972.66 €

Emprunts : 200 000.00 €

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'approuver le dossier présenté,
- De réaliser les travaux et de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2020 de la DETR,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Rendu exécutoire par affichage le : 12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019

N°2019-61DE – Convention d’occupation du Domaine Public- Installation de production d’électricité photovoltaïque par Enerlandes

Monsieur le Maire, rappelle à l’Assemblée que dans le cadre de la construction de la salle polyvalente à dominante sportive nous avons sollicité la société d’économie mixte locale Enerlandes en vue de réaliser et d’exploiter une installation de production d’électricité photovoltaïque sur la toiture.

Afin de permettre la réalisation effective de cette installation il convient de procéder à la signature préalable d’une convention d’occupation du Domaine Public ci-annexée.

CONSIDÉRANT que cette démarche peut permettre à notre collectivité de valoriser son bilan énergétique tout en percevant une redevance annuelle sur une période de 30 ans;

Après en avoir délibéré,

À l’unanimité,

DÉCIDE :

- d’approuver le projet de convention à intervenir entre Enerlandes et la commune de Saint Geours de Marenne.
- d’autoriser Mr le Maire à signer cette convention et d’en poursuivre l’exécution.

Rendu exécutoire par affichage le : 12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019

N°2019-62DE – Avenant n°2 à la Convention avec MACS dans le cadre de la mise en œuvre d’un service commun- Instruction ADS

Monsieur le Maire, rappelle à l’Assemblée que depuis le 1^{er} juin 2015 un service commun « Application du droit des sols (ADS) » a été créé par notre Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud (MACS) auquel 21 communes adhèrent.

Ce service est composé d’agents de MACS mais aussi d’agents mis à disposition par certaines collectivités adhérentes.

Dans le cadre d’une réorganisation des services, des modifications de ressources humaines sont constatées entraînant de fait des modifications du coût du service commun ADS pour certaines collectivités.

Afin de permettre la prise en compte effective de ces évolutions il convient de procéder à la signature préalable de l’avenant n°2 à la convention entre MACS et la commune de Saint Geours de Marenne ci-annexée.

CONSIDÉRANT la nécessité de constater ces rectifications du coût du service commun ADS pour les communes de Capbreton et de Moliets et Maâ ;

Après en avoir délibéré,

À l’unanimité,

DÉCIDE :

- d’approuver le projet d’avenant n°2 à la convention entre MACS et la commune de Saint Geours de Marenne relative au service commun – Instruction ADS.
- d’autoriser Mr le Maire à signer cette convention et d’en poursuivre l’exécution.

Rendu exécutoire par affichage le : 12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019

N°2019-63DE – Demande d'aide financière auprès de MACS en faveur de la transition énergétique pour les communes – Rénovation de la Salle des Fêtes « René LAPEYRE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la transition énergétique du patrimoine communal et notamment notre salle des fêtes, nous travaillons depuis plusieurs mois avec les services de notre communauté de communes MACS.

Ces travaux d'études énergétiques préalables, de modification de l'éclairage, de changement des menuiseries, de mise en place d'une ventilation double flux adaptée ainsi que l'utilisation de peintures certifiées vont permettre à notre commune de réduire considérablement sa consommation énergétique.

Le montant global des fournitures et des prestations est estimé à 78375.00€ HT.

CONSIDERANT la démarche TEPOS engagée par la communauté de communes MACS et son règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

- De solliciter MACS dans le cadre du versement d'une aide financière en faveur de la transition énergétique pour l'opération de rénovation de la salle des fêtes « René Lapeyre » à hauteur de 50% du montant total HT à savoir 39187.50€.
- D'autoriser Mr le Maire à solliciter la communauté de communes MACS et à signer toute pièce relative se rapportant à l'exécution de cette affaire.

Rendu exécutoire par affichage le :12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le :11/12/2019

N°2019-64DE – Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune de Saint Geours de Maremne en date du 10 décembre 2019,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'adopter le tableau des effectifs, tel qu'annexé à la présente délibération et arrêté à la date du 10 Décembre 2019

Rendu exécutoire par affichage le : 12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019

N°2019-65DE – Indemnité de conseil 2019

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune est appelée à solliciter le concours du comptable du trésor, chargé des fonctions de Receveur Municipal, dans le cadre de prestations de conseil en matière économique, financière, budgétaire et confection des budgets.

Ces prestations peuvent être rémunérées par la commune sur la base des arrêtés ministériels des 21 mars 1962 et 16 décembre 1983.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Considérant les services rendus,

DÉCIDE :

D'attribuer à Monsieur Eric MORICEAU, Receveur Municipal, les indemnités prévues aux textes susvisés et calculées sur 365 jours, soit un montant total brut de 600.40€.

PRECISE que cette indemnité sera versée au mois de décembre 2019.

Rendu exécutoire par affichage le : 12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019

N°2019-66DE – Convention de reversement Subvention RENO'AQT – SA SOLIHA BLI NOUVELLE AQUITAINE

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée la signature d'un bail à réhabilitation avec la SA SOLIHA BLI NOUVELLE AQUITAINE concernant le logement sis 8-10 Route du Tambourin.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'amélioration de ce logement réalisés par la SA SOLIHA BLI NOUVELLE AQUITAINE, cette dernière bénéficie du dispositif RENO'AQT et à ce titre la Région Nouvelle Aquitaine va verser une somme totale de 9865.60€ à la commune de Saint Geours de Marenne.

Afin de permettre le reversement de cette subvention RENO'AQT à la SA SOLIHA BLI NOUVELLE AQUITAINE qui supporte l'ensemble des coûts liés aux travaux, il convient d'établir une convention (ci-annexée).

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la SA SOLIHA BLI NOUVELLE AQUITAINE et la commune de Saint Geours de Marenne.

- d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution.

Rendu exécutoire par affichage le : 12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019

N°2019-67DE – Demande de dérogation du magasin LIDL pour ouverture dominicale en 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du 26 juin 2019 de la SNC LIDL visant à ouvrir le magasin situé 3, Rue des Artisans les dimanches 13, 20 et 27 décembre 2020.

La législation sociale pose le principe général d'interdiction du travail dominical ; ainsi un salarié ne peut travailler plus de 6 jours par semaine ; au moins un jour de repos doit lui être accordé chaque semaine et en principe le dimanche tel que le précise le code du travail. Ce même code prévoit cependant plusieurs dérogations.

Au titre de ces dérogations figurent les dérogations accordées par le maire, dispositions qui ont été modifiées par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite loi Macron dans les modalités de leur mise en œuvre et les conditions d'application.

Conformément à l'article R.3132-21 du code du travail, l'avis de la Fédération du Commerce et de la Distribution (organisation syndicale intéressée) a été sollicité par courrier recommandé avec avis de réception en date du 27 septembre 2019 pour une réponse au 27 novembre 2019 dernier délai.
Vu l'absence de réponse de la FCD,

Conformément à l'article L. 3132-26 du code du travail,

Vu la circulaire n°19-92 du 7 octobre 1992 du Ministère du Travail portant application des dispositions relatives au repos dominical des salariés,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé,

Après en avoir délibéré,

Par 17 voix POUR, 1 abstention (ILLI D.)

DÉCIDE :

D'émettre un avis favorable à la demande de la SNC LIDL pour ouvrir le magasin sis 3, Rue des Artisans à St Geours de Maremne les dimanches 13, 20 et 27 décembre 2020 et conformément à la réglementation en vigueur de l'étendre à l'ensemble des établissements du territoire communal relevant de la même branche d'activité à savoir : Commerces de détails et de gros à prédominance alimentaire.

Rendu exécutoire par affichage le : 12/12/2019 et transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2019

SÉANCE LEVÉE 19 H 27

Table des délibérations de la séance du 10 Décembre 2019

2019_60DE – Construction d'un Gymnase – Demande de subvention DETR

2019-61DE – Convention d'occupation du Domaine Public- Installation de production d'électricité photovoltaïque par Enerlandes

2019-62DE – Avenant n°2 à la Convention avec MACS dans le cadre de la mise en œuvre d'un service commun- Instruction ADS

2019-63DE : Demande d'aide financière auprès de MACS en faveur de la transition énergétique pour les communes – Rénovation de la Salle des Fêtes « René LAPEYRE »

2019-64DE : Mise à jour du tableau des effectifs

2019-65DE : Indemnité de conseil 2019

2019_66DE : Convention de reversement de la subvention RENO'AQT – SA SOLIHA BLI NOUVELLE AQUITAINE

2019_67DE : Demande de dérogation du magasin LIDL pour ouverture dominicale en 2020